

PREFECTURE DE L'AUDE

**Arrêté interpréfectoral n° 2006-11-1983**  
**fixant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Haute Vallée de l'Aude**

Le préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Le préfet de l'Ariège  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le préfet des Pyrénées Orientales  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment son article 5,

VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 pris pour son application et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

VU l'arrêté interpréfectoral n° 2001-1710 du 17 septembre 2001 fixant le périmètre du S.A.G.E de la Haute Vallée de l'Aude,

VU la consultation effectuée auprès des différentes instances concernées,

SUR proposition de MM. les secrétaires généraux de la préfecture l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées Orientales,

ARRÊTENT

**ARTICLE 1 :**

La commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Haute Vallée de l'Aude est composée ainsi qu'il suit :

I – Collège des représentants des collectivités territoriales

**Région Languedoc-Roussillon**

Conseillers Régionaux  
Titulaire :  
Henri GARINO

Suppléante :  
Jacqueline BESSET

**Région Midi-Pyrénées**

Conseillers Régionaux  
Titulaire :  
Marc CARBALLIDO

Suppléant :  
Josée SOUQUE

**Département de l'AUDE**

Conseillers généraux  
Titulaires :  
Michel BROUSSE  
Maurice ARAGOU  
Jacques HORTALA  
Pierre BARDIES  
Jean-Louis SIFFRE

Suppléants :  
Robert ALRIC  
Marc DEBLONDE  
Pierre SARCOS  
Roger ROSICH  
Jacques DURAND

Présidents d'un établissement public intercommunal

Titulaire :

Yves BASO

Président du SIVU

Formiguères – Les Angles

Suppléant :

Jean-Pierre ABEL

Président du SITOM de Mont Louis

### Département de l'Ariège

Conseillers généraux

Titulaire :

Francis MAGDALOU

Conseiller général du canton

de Quérigut

Suppléant :

Pierre SABOY

Conseiller général du canton

de Lavelanet

Maires

Titulaire :

Roger VIDAL, Maire de Quérigut

Suppléant :

M. Christian DUBUC, Maire de Mijanès

Président des E.P.C.I.

Titulaire :

Auguste PAYCHENQ, président de la Communauté de Communes du Donazan.

Suppléant :

M. Jacques CAYROLS, président du syndicat des eaux Escouloubre-les-Bains Carcagnères

II – Collège des usagers, organisations professionnelles et associations

### Aude

Représentants des associations :

Aude Claire : Le président ou son représentant

Comité départemental de Canoë Kayak : le président ou son représentant

E.D.F. : le directeur ou son représentant

Un représentant des Producteurs Autonomes d'Electricité

Fédération départementale des pêcheurs : le président ou son représentant

Syndicat des propriétaires forestiers – sylviculteurs de l'Aude : Philippe GAMET

Chambre d'agriculture : le président ou son représentant

Fédération départementale des chasseurs : le président ou son représentant

Comité départemental de la Spéléologie : le président ou son représentant

Chambre de commerce et d'industrie de Carcassonne, Limoux, Castelnaudary: le président ou son représentant

Présidents d'un établissement public intercommunal

Titulaire :

Yves BASO

Président du SIVU

Formiguères – Les Angles

Suppléant :

Jean-Pierre ABEL

Président du SITOM de Mont Louis

### Département de l'Ariège

Conseillers généraux

Titulaire :

Francis MAGDALOU

Conseiller général du canton  
de Quérigut

Suppléant :

Pierre SABOY

Conseiller général du canton  
de Lavelanet

Maires

Titulaire :

Roger VIDAL, Maire de Quérigut

Suppléant :

M. Christian DUBUC, Maire de Mijanès

Président des E.P.C.I.

Titulaire :

Auguste PAYCHENQ, président de la Communauté de Communes du Donazan.

Suppléant :

M. Jacques CAYROLS, président du syndicat des eaux Escouloubre-les-Bains Carcagnères

II – Collège des usagers, organisations professionnelles et associations

### Aude

Représentants des associations :

Aude Claire : Le président ou son représentant

Comité départemental de Canoë Kayak : le président ou son représentant

E.D.F. : le directeur ou son représentant

Un représentant des Producteurs Autonomes d'Electricité

Fédération départementale des pêcheurs : le président ou son représentant

Syndicat des propriétaires forestiers – sylviculteurs de l'Aude : Philippe GAMET

Chambre d'agriculture : le président ou son représentant

Fédération départementale des chasseurs : le président ou son représentant

Comité départemental de la Spéléologie : le président ou son représentant

Chambre de commerce et d'industrie de Carcassonne, Limoux, Castelnaudary: le président  
ou son représentant

## Ariège

Représentants des associations :

Titulaire :

Jean-François SANCHE  
président AAPPMA du Donazan

Suppléant :

Renaud MARINOSA  
trésorier

## Pyrénées Orientales

Représentants des associations :

Titulaire :

Louis RENON  
Président de la « Truite Capcinoise »

Suppléant :

Marcel FUZET  
Vice-Président de la « Truite Capcinoise »

III – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

M. le directeur régional de l'environnement Languedoc Roussillon

M. le directeur départemental de la jeunesse et des sports de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

M. le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de l'Aude

M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de l'Ariège

M. le délégué régional du conseil supérieur de la pêche de Languedoc Roussillon PACA Corse

M. le directeur de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

M. le directeur départemental de l'équipement de l'Aude

M. le directeur de l'Office National des Forêts -- Agence de L'Aude

M. le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Languedoc Roussillon

### ARTICLE 2 :

L'arrêté préfectoral 2005-11-0087 fixant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la haute vallée de l'Aude au 31 mars 2005 est abrogé

### ARTICLE 3 :

MM. les secrétaires généraux de l'Aude, des Pyrénées Orientales et de l'Ariège sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à chacun des membres de la commission et qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Aude des Pyrénées Orientales et de l'Ariège et inséré dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans chacun des trois départements.

Carcassonne, le

02 AOUT 2006

Le Préfet de l'Aude  
Bernard LEMAIRE

Le Préfet de l'Ariège  
Yves GUILLOT

Le Préfet des Pyrénées-Orientales  
Thierry LATASTE

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture

David CLAVIERE